



TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL U13 MONDIAL PUPILLES DE PLOMELIN

Espace Glazik – BP 21 -
29700 PLOMELIN - FRANCE
Tél : +33 (0)2-98-52-58-20

E-mail : mondial.pupilles.plomelin@orange.fr

Site web : <http://mondialplomelin.net>

FOOTBALL à ONZE SECTION MASCULINE

37^{ème} EDITION du 29 mai au 1^{er} juin 2025

Catégories U12 U13

(Joueurs nés entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013)

REGLEMENT DU TOURNOI MASCULIN 2025

ARTICLE 1 : Présentation générale

A l'initiative de l'A.S. PLOMELIN et des 11 autres clubs organisateurs, et sous couvert de la FIFA, l'UEFA et de la Fédération Française de Football, la ligue de Bretagne et le district du Finistère, un tournoi international "pupilles" est organisé les **jeudi 29, vendredi 30, samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 2025**.
Le tournoi concerne les catégories U12 et U13 (joueurs nés entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013).

ARTICLE 2 : Organisation

L'organisation du tournoi est confiée à un comité, composé de 16 membres de l'AS PLOMELIN et d'un responsable de chacun des 8 centres masculins et des 3 centres féminins (Soit 27 membres).

ARTICLE 3 : Effectifs

Chaque équipe participante devra présenter **16 joueurs au maximum et 3 dirigeant-e-s**.
Les équipes étrangères devront fournir à l'organisateur une copie de l'autorisation de leur fédération.
Aucune dérogation sur un effectif de joueurs supérieur ne sera accordée.

ARTICLE 4 : Joueurs extérieurs au club

Les équipes de clubs ou de groupements de clubs ont la possibilité de présenter **5 joueurs** (maximum) licenciés dans d'autres formations, sous réserve :

- Que ces dites formations ne sont pas présentes au tournoi, sauf accord parental et accord du club prêteur.
- De la présentation des licences, accompagnées de l'autorisation des clubs prêteurs concernés.

Ces dispositions ne concernent pas les sélections. Une sélection peut représenter un centre du Mondial Pupilles, un district, une ligue régionale, mais elle ne peut en aucun cas être constituée par un club professionnel, qu'il soit français ou étranger.

ARTICLE 5 : Equipes retenues – Désistement – communication de la liste des joueurs

L'organisateur communiquera la liste des équipes retenues fin décembre.

Chaque équipe retenue devra communiquer la liste des joueurs et des 3 dirigeants, dans les meilleurs délais et **impérativement 1 mois avant le début du tournoi**, à un responsable du centre d'accueil qui prendra contact avec elle à la suite du tirage au sort.

En cas de désistement après le 15 janvier, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

ARTICLE 6 : Identité des joueurs

La vérification de l'identité des joueurs, du respect de la catégorie d'âge et le cas échéant de l'accord des clubs des joueurs prêtés sera effectuée dès l'arrivée des équipes ou en tout état de cause avant le premier match, par le responsable du centre ou le comité organisateur.

Les responsables d'équipes devront être en mesure de présenter au contrôle les pièces suivantes, pour chacun des 16 joueurs et des 3 dirigeants :

- La licence avec photo
- Une pièce officielle d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ...),
- L'accord écrit des clubs des joueurs prêtés

Toute équipe qui ne serait pas en capacité de satisfaire à cette vérification avant son premier match sera disqualifiée. Chaque match, joué ou non par l'équipe disqualifiée, sera considéré perdu sur le score de 3-0.

Cette même vérification sera effectuée à partir des 1/8^{èmes} de finale.

Un bracelet de couleur sera remis à chacun des 16 joueurs ainsi qu'aux 3 dirigeant-e-s, qui le garderont au poignet durant la durée du tournoi (voir aussi Article 9).

Ce bracelet servira de billet d'entrée au stade le dimanche.

ARTICLE 7 : Règlement sportif et classement

Les 64 équipes inscrites seront affectées, après tirage au sort, dans l'un des 8 centres d'accueil masculins.

Le tournoi se déroulera sur un seul niveau de compétition de football à onze sur grand terrain, herbe et/ou synthétique suivant le centre d'affectation.

Formule championnat du jeudi au samedi (phase de poule qualificative).

Temps de jeu et durée des rencontres :

Chaque équipe jouera au maximum 3 matchs par jour. Tous les matchs du tournoi se disputeront en **2 périodes de 12 minutes**.

Toutes les équipes sont assurées de jouer 3 jours.

Le classement se fera par points :

- 3 par match gagné.
- 1 par match nul.
- 0 par match perdu.

Si deux équipes ont le même nombre de points à l'issue de la phase de poule qualificative, le classement se fera à la meilleure différence de buts, puis à la meilleure attaque, puis à la différence de buts marqués dans le match joué entre les deux équipes dans une même poule, puis au meilleur de 5 tirs aux buts par équipe.

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées pour les 1/8^{èmes} de finales qui auront lieu le samedi en fin d'après-midi, chacun des 8 centres accueillant un match.

A partir des 1/8^{èmes} de finales, les matchs à élimination directe se terminant sur un score nul seront suivis par une ou plusieurs séries de tirs au but, suivant les règles de la FIFA. Dans chaque série, 5 joueurs différents, choisis parmi les joueurs ayant terminé la partie, exécuteront ces coups de pied.

L'arbitre déterminera, par tirage au sort, l'ordre de passage de ces coups de pied.

Les équipes perdantes des matchs à élimination directe seront départagées à la meilleure différence de buts sur l'ensemble du tournoi, puis à la meilleure attaque.

A partir des 1/4 de finales, les matchs se dérouleront le dimanche à **Plomelin**.

ARTICLE 8 : Feuille de match – remplacements - réserves

Une feuille de match sera établie à chaque match. Le-la dirigeant-e devra y inscrire : nom, prénoms et numéro de maillot de chacun des 16 joueurs.

Elle sera contrôlée par 1 délégué du centre.

Tous les joueurs seront autorisés à rentrer en cours de jeu. Les joueurs remplacés poursuivent le match en qualité de remplaçants et peuvent à ce titre rentrer à nouveau en jeu.

Les joueurs devront garder le même numéro de maillot durant tout le tournoi.

Chaque équipe devra disposer de 2 jeux de maillots de couleur différente mais de numérotation identique.

Seuls les remplaçants et 3 encadrants sont autorisés sur le banc de touche (Bracelet au poignet).

Toute réserve sur la qualification d'un joueur devra être consignée sur la feuille de match, avant le début de la rencontre.

Toute réserve d'ordre technique en cours de match devra être consignée sur la feuille de match, à l'issue de la rencontre.

Toute fraude constatée dans la composition de l'équipe sera sanctionnée. La sanction pourra aller jusqu'au déclassement ou la disqualification de l'équipe concernée.

ARTICLE 9 : Arbitrage et discipline générale

Les arbitres seront désignés par le district du Finistère mais ils peuvent également venir d'autres ligues. L'arbitre principal sera obligatoirement un arbitre officiel. L'arbitrage sera celui en vigueur à la FIFA. S'agissant d'un tournoi officiel, les sanctions concernant les fautes graves (exclusion, comportement des dirigeant-e-s et joueurs sur et hors terrain, etc.) seront prises sur le champ par les responsables du centre en concertation avec le corps arbitral et éventuellement le Comité Directeur du Mondial.

Avant les matchs, en complément des mesures prévues à l'article 8, les arbitres désignés pourront, s'ils le souhaitent, procéder à de nouveaux contrôles des licences et/ou de l'identité des joueurs.

Les matchs se disputeront avec des ballons de **taille 4** - FFF ; le port des protèges-tibias est obligatoire.

Dans le cadre du jeu :

2 cartons jaunes ou 1 carton rouge entraînent une suspension le match suivant le 2^{ème} carton jaune ou le carton rouge reçus. Dans ce cas : **le bracelet sera coupé à l'issue du match entraînant la sanction.**

Les cartons jaunes sont annulés à l'issue des phases de poule qualificative et les mêmes règles disciplinaires s'appliquent à nouveau à partir des 1/8èmes de finales.

Tout comportement antisportif, toute fraude, toute insulte envers les arbitres, adversaires, toute dégradation volontaire des installations, pourra également entraîner l'exclusion du tournoi sur décision du comité organisateur. Le respect et le fair-play étant 2 règles fondamentales du tournoi, dirigeant-e-s, éducateurs, joueurs et parents sont tenus de les appliquer et de les faire appliquer. Ces 4 jours doivent rester une grande fête du Football.

ARTICLE 10 : Récompenses

Seuls les buts marqués pendant les trois premiers jours, lors du tournoi de qualification, compteront pour l'attribution des coupes :

- Meilleure attaque.
- Meilleur buteur.

Un coefficient de pondération sera affecté dans les centres présentant exceptionnellement un nombre différent d'équipes (cas d'un désistement tardif, par exemple).

ARTICLE 11 : Fête du dimanche après-midi

Chaque équipe s'engage à participer et à assister à la grande fête finale du dimanche après-midi, où aura lieu la distribution des trophées, coupes, médailles et autres récompenses. Les équipes pourront quitter le tournoi uniquement à l'issue du défilé du dimanche programmé en début d'après-midi.

ARTICLE 12 : Hébergement

Les équipes participantes seront hébergées **en famille d'accueil** et nourries du mercredi soir au dimanche midi ou lundi matin inclus (selon les horaires de départ). L'accueil des équipes se fera le mercredi en fin de journée ou en soirée à raison de 2 enfants par famille, ainsi que les 3 dirigeant-e-s. En cas de problème extra sportif, il est **obligatoire de pouvoir joindre un-e dirigeant-e de l'équipe en permanence**. En aucun cas les Centres ne peuvent être tenus responsables à la place des dirigeant-e-s d'équipes.

ARTICLE 13 : Responsabilité des clubs participants

Chaque club participant sera responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accidents, de vol, responsabilité civile des joueurs et dirigeant-e-s, le comité déclinant toute responsabilité à cet égard. En cas d'hospitalisation ou d'examen par un médecin, le joueur sera accompagné par un-e dirigeant-e du club et par une personne du centre d'accueil ; **la facture sera à régler par le club engagé**. Dans ce cas une fiche d'hospitalisation ou de consultation vous sera remise par le responsable de centre.

Le comité décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir pendant le tournoi concernant les joueurs, accompagnateurs ou dirigeant-e-s.

ARTICLE 14 : Modification de règlement

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le règlement, en cas de nécessité liée au bon déroulement du tournoi. Toute modification sera communiquée aux équipes participantes.

Il tranchera tout litige éventuel non prévu par le règlement, y compris les cas de force majeure.

*Le comité directeur
du Mondial Pupilles*